



RÉSULTAT CONSULTATION ADHÉRENTS

Le SNPNC signera l'Accord collectif et ne signera pas l'Accord de garanties Boost

Conformément à l'article 22 de ses statuts, le SNPNC/FO a organisé une consultation auprès de ses adhérents Air France portant sur les deux projets d'accords soumis à signature : l'Accord collectif PNC, d'une part, et l'Accord Boost, d'autre part.

La consultation a été réalisée par voie électronique. Le scrutin a été ouvert le vendredi 7 juillet à 12h00 et a été clos le lundi 24 juillet à 12h00.

Les résultats sont les suivants :

- Êtes-vous favorable à la signature de l'Accord collectif PNC ?

OUI 56,94%

NON 43,06%

- Êtes-vous favorable à la signature de l' « Accord de garanties PNC Air France » du Projet BOOST ?

OUI 34,52%

NON 65,48%

Taux de participation : 40,69%

Le SNPNC signera donc l'Accord collectif et ne signera pas l'Accord de garanties Boost. Nous tenons à vous remercier pour votre participation à cette consultation dont les résultats vont guider nos actions et nos positions à venir.

Concernant l'Accord collectif, conformément à votre vote (56,94% de OUI) votre syndicat y apposera sa signature, mais cela ne signifie pas que nous cesserons d'agir pour améliorer nos conditions de travail et de rémunération. Notre qualité de signataire nous permettra d'une part de participer aux différents comités de suivi, et d'autre part de rester un acteur du contrôle de son application.

Même si cet Accord comporte de nombreuses insuffisances, il est le résultat de 17 mois de travail syndical marqué notamment par votre mobilisation dans 2 conflits collectifs (Juillet-août 2016 et mars 2017). Notre choix de refuser les précédentes propositions de la Direction nous a permis de maintenir notre niveau et notre structure de rémunération, la pérennité de notre Comité d'Etablissement ainsi que la garantie de l'emploi PNC jusqu' au 31 octobre 2022.

Concernant l'Accord Boost de garanties PNC Air France, vous vous êtes très majoritairement prononcés contre sa signature (à 65,48%). Votre syndicat ne validera donc pas cet Accord. Vous avez considéré que cet Accord était insuffisant au regard des enjeux et du poids qu'il fait peser sur l'avenir de notre profession. La précarité juridique d'un Accord à durée indéterminée, l'absence de garantie de non-transfert de lignes Air France, l'absence de garantie quant à l'embauche de PNC français, autant de raisons de ne pas cautionner un tel « anti-modèle social ».

Nous prenons acte de votre vote.

Nous poursuivrons notre combat national dans la structure Boost - désormais Joon – car défendre le PNC Boost c'est aussi défendre le PNC Air France, le SNPNC ne cessera de combattre le nivellement par le bas.

Merci pour votre intérêt et votre implication dans cet exercice démocratique et pour votre confiance.

Votre équipe SNPNC AF